

RÉORGANISATION DES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES 2020-2021 SITE DU MIRAIL DOCUMENT DE CADRAGE - 7 OCTOBRE 2020

UNE RÉORGANISATION ANTICIPÉE

Dès le mois de juin 2020, l'équipe présidentielle, accompagnée du Directeur général des services par intérim, a organisé une rencontre dédiée à l'anticipation de la rentrée avec chaque bureau d'UFR, d'école et d'institut. Il s'agissait de présenter différents scénarios* pour le cas où la situation sanitaire obligerait l'établissement à abaisser sa jauge à la rentrée ou au cours de l'année 2020-2021.

Lors de ces rencontres, à partir des éléments d'un cadrage général (abaissement de la jauge par département basé sur un calcul des flux hebdomadaires), un consensus s'est dessiné pour que des solutions différenciées soient construites au sein de chaque composante, au plus près des réalités pédagogiques des formations. Dès lors, chaque département a été invité à définir un plan de réorganisation pédagogique, visant à déterminer les enseignements qui demeureraient en présentiel et ceux qui seraient délivrés en distanciel. À partir des remontées des départements, une coordination centrale s'assurerait de la maîtrise globale de la jauge par campus.

Dès la réouverture de l'université, le 24 août, le contexte sanitaire au niveau national a conduit à prendre des mesures sanitaires ayant une incidence sur l'organisation des activités pédagogiques de l'université (port du masque obligatoire et distanciation physique fortement recommandée).

À un mois de la rentrée du 19 octobre, les évolutions défavorables du risque épidémique, particulièrement à Toulouse, ont contraint à considérer que le campus du Mirail ne pourrait pas accueillir dans de bonnes conditions l'ensemble de ses effectifs étudiants. Afin de limiter le risque de contamination et de propagation du virus, décision a donc été prise de basculer dans le scénario de réorganisation des activités et de prévoir, à compter du 19 octobre :

- Un abaissement de la jauge du campus Mirail, pour n'accueillir au maximum que 50% des effectifs habituels.
- La mise en place de dispositifs pour réguler les flux d'étudiant·e·s sur le campus Mirail.

* Pour rappel :

Stade 1 : situation normale. Fonctionnement en présentiel. L'organisation habituelle prévue permet son déroulement. C'est le stade prévu pour la rentrée 2020.

Stade 2 : Une épidémie présente mais contenue, peu évolutive. Accueil d'une majorité d'étudiant·e·s. Une certaine proportion d'enseignements est cependant organisée en distanciel. Les bâtiments accueillant d'autres activités réduisent leur capacité d'accueil dans les mêmes proportions de manière à limiter le risque de propagation du virus.

Stade 3 : Une épidémie en recrudescence (développement de foyers). Accueil d'une minorité d'étudiant·e·s et de personnels. Seule une partie restreinte des activités reste en présentiel avec des mesures de protection importantes.

Stade 4 : Une épidémie présente et active (confinement). L'accès aux campus est interdit aux personnels et aux usager·ère·s. Tous les enseignements et les évaluations sont réalisés en distanciel. Le travail à distance est la règle pour toutes les activités et toutes les catégories de personnel.

Le 5 octobre, alors que le préfet de région et de département venait d'annoncer un « sursis » de quelques jours pour la Haute-Garonne avant une bascule en zone d'alerte maximale pour cause de circulation très active du virus, une circulaire de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a imposé la baisse de 50% des effectifs dans chaque espace d'enseignement, de documentation et de restauration sur les campus universitaires. Face à une évolution aussi abrupte, il est apparu que le campus du Mirail devait à présent être placé en stade 3 de notre nomenclature.

Dans le contexte mouvant de ces dernières semaines, afin d'affiner et de finaliser le chantier de réorganisation des activités pédagogiques, un groupe de travail a été constitué, autour du VP CFVU et du DGS, réunissant les directeur·rice·s et les RAF des UFR. Les réunions de ce groupe de travail ont permis d'articuler les options prises au niveau des départements de manière à établir un plan de réorganisation des activités pédagogiques cohérent et opérant au niveau du campus du Mirail.

Ce travail en étroite coopération avec les composantes a permis de poser plusieurs éléments de cadrage :

- I. Des principes communs.
- II. L'organisation de préentrées pour les composantes rentrant le 19 octobre.
- III. Le remplacement des « journées d'intégration » par une « découverte virtuelle de nos campus ».
- IV. Une organisation pédagogique qui articule distanciel et présentiel.
- V. L'adaptation horaire de la journée pour les enseignements restant en présentiel
- VI. Une politique de formation à l'hybridation pédagogique en direction des enseignant·e·s.
- VII. La consolidation de l'accompagnement des étudiant·e·s.

I. DES PRINCIPES COMMUNS

Dans le cadre de la réorganisation des activités pédagogiques, des principes communs doivent être posés, au niveau de l'établissement, pour garantir la poursuite des missions de formation malgré le contexte perturbé dans lequel elles vont se dérouler. Les échanges, sein du groupe de travail, ont ainsi permis de distinguer sept principes :

1. **Une attention spécifique doit être portée aux étudiant·e·s de L1.** D'une part, ils·elles ont été éloigné·e·s depuis de longs mois de toute institution d'enseignement du fait du confinement. D'autre part, l'entrée à l'université est un moment crucial, durant lequel les risques de décrochage sont importants.
2. **Un contact en présentiel doit être assuré pour tou·te·s les étudiant·e·s** afin de prévenir les risques de décrochage, consolider les apprentissages menés en distanciel et prévenir les risques liés à l'isolement.
3. **L'intégralité des contenus d'enseignement doit être maintenue.** L'adoption d'une jauge de présence réduite des étudiant·e·s sur le campus du Mirail ne peut conduire à renoncer à une partie du programme affiché et prévu.

4. **Les contenus pédagogiques doivent être équivalents en qualité**, quelles que soient les modalités adoptées (présentiel/distanciel, synchrone/asynchrone...)
5. **Les évaluations au cours du premier semestre (ou des deux semestres si la situation sanitaire l'impose) et en fin de semestre porteront sur les contenus dispensés en présentiel aussi bien qu'en distanciel.**
6. **Un accompagnement méthodologique et technique des enseignant·e·s est nécessaire pour l'hybridation présentiel/distanciel.** Cet accompagnement par les collègues et les services a pour but à la fois de prévenir toute difficulté chez les enseignant·e·s et de permettre aux étudiant·e·s de bénéficier des apprentissages dans de bonnes conditions.
7. **L'accompagnement pédagogique, technique, psychologique et social des étudiant·e·s doit être renforcé.** Ils·Elles doivent bénéficier des aides (forfait internet, prêt d'ordinateurs, politiques sociales, permanence de suivi psychologique) mises en place de longue date à l'UT2J et/ou déployées durant le dernier confinement.

NB : D'autres principes pourront être ajoutés selon l'évolution de la situation sanitaire et ses incidences sur les activités pédagogiques.

II. L'ORGANISATION DE PRÉRENTRÉES POUR LES COMPOSANTES RENTRANT LE 19/10

Face au caractère inhabituel de cette rentrée et au moins du premier semestre de l'année 2020-21, l'organisation de prérentrées par les composantes durant la semaine précédant leur rentrée pédagogique est apparue comme nécessaire.

Pour éviter un afflux d'étudiant·e·s le même jour, chaque UFR a privilégié un jour différent qu'elle attribuerait en priorité à l'accueil des primo-entrant·e·s. De 1 à 4 amphis (les jours de prérentrée des L1) ont été réservés à chaque UFR durant cette semaine précédant la rentrée.

Outre la présentation de l'UT2J, de la composante, du département et de la formation, ainsi que de l'organisation de cette année et tout particulièrement des modalités d'articulation du présentiel et du distanciel, ces prérentrées auront pour but de diffuser une information sur les gestes et conduites à respecter pour se protéger des contaminations qui soit exactement la même pour tou-te-s (document en cours de finalisation).

Ces prérentrées auront enfin pour but d'organiser une réunion d'information pour les chargé·e·s de cours et de présentation pour eux des options d'hybridation.

III. LE REMPLACEMENT DES « JOURNÉES D'INTÉGRATION » PAR UNE « DÉCOUVERTE VIRTUELLE DE NOS CAMPUS »

Depuis près de 10 ans, la DIVE a mis en place des « journées d'intégration » qui permettent chaque année à environ 4 000 primo-entrant·e·s de découvrir les équipements et les services qui sont à leur disposition dans notre université durant toute leur formation. L'organisation habituelle de ces journées n'est pas compatible avec les mesures sanitaires actuelles puisqu'elle prévoit de faire découvrir chaque jour le campus à une quarantaine de groupes menés chacun par un·e guide étudiant·e. Dès le mois de juin 2020, par précaution et en guise d'anticipation d'une éventuelle dégradation de la situation sanitaire, a débuté un projet de virtualisation de la découverte de nos campus visant à se substituer à titre exceptionnel aux « journées d'intégration ».

En étroite interaction avec la DIVE, le service Communication a entrepris l'élaboration d'une plateforme virtuelle consistant à suivre le parcours de visite habituel et à présenter les informations sous forme de capsules vidéo où interviennent les différent·e·s participant·e·s aux journées d'intégration.

Si le projet est né des contraintes du confinement, cette plateforme demeurera sur le site internet de l'établissement. Elle a vocation à être enrichie de nouvelles capsules et à être traduite dans différentes langues. Elle permettra ainsi aux lycéen·ne·s de découvrir notre établissement, ses formations et ses installations en complément des JPO, et aux étudiant·e·s étranger·ère·s d'avoir accès aux mêmes informations dans leur langue ou dans une langue qu'elles·ils maîtrisent.

Accès à la plateforme : <https://decouverte-campus.univ-tlse2.fr/>

IV. UNE ORGANISATION PÉDAGOGIQUE QUI ARTICULE DISTANCIEL ET PRÉSENTIEL

Depuis juin 2020, les départements et composantes ont été invités à définir un scénario d'hybridation pédagogique visant à réduire globalement leur jauge. Plusieurs formules d'hybridation distanciel/présentiel des formations ont ainsi été envisagées (alternance de cours hebdomadaires par sous-groupes, maintien de quelques UE en présentiel, bascule en tout distanciel, etc.), au plus proche des spécificités pédagogiques.

Dans un second temps, il a été procédé à une stabilisation d'un schéma général pour toute l'université, qui prend en compte le travail préparatoire déjà réalisé dans les composantes, ainsi que la nécessité d'alléger la jauge globale bien au-delà de 50% (pour permettre à quelques formations spécifiques de demeurer en présentiel) ; de garantir une demi-jauge minimum par salle de cours (circulaire du MESRI du 5 octobre,) ; de choisir le modèle le plus stable possible pour toute la durée du premier semestre et éviter ainsi de nouvelles réorganisations ; et d'accompagner au maximum les étudiant·e·s par un accueil régulier en présentiel.

Ce schéma est fondé sur le principe que la quasi-totalité des cours se déroulent en distanciel, avec des temps réguliers en présence physique avec les étudiant·e·s. Ces temps de présence physique peuvent être soit des cours, soit des réunions d'accompagnement pédagogique (RAP) visant à garantir un contact et répondre aux questions des étudiant·e·s. Le principe organisationnel retenu est celui d'une alternance, sur 4 semaines :

- par niveau de formation : L1 et M1 les semaines A et B ; L2, L3 et M2 les semaines C et D,
- et par demi-promotions d'étudiant·e·s, établies sur la base du numéro pair ou impair de la carte d'étudiant·e.

Le schéma d'alternance adopté est ainsi le suivant :

- Semaine A : étudiant.e.s de L1 ou M1 dont le numéro de carte d'étudiant est impair.
- Semaine B : étudiant.e.s de L1 ou M1 dont le numéro de carte d'étudiant est pair.
- Semaine C : étudiant.e.s de L2 ou L3 ou M2 dont le numéro de carte d'étudiant est impair.
- Semaine D : étudiant.e.s de L2, L3 ou M2 dont le numéro de carte d'étudiant est pair.

Le calendrier du premier semestre qui en résulte est le suivant :

Cours ou réunions d'accompagnement pédagogique organisés sur le campus			
Semaines (1 ^{er} semestre)		Niveaux de formation concernés	
1	Semaine 43	L1A (cartes paires)	M1A (cartes paires)
2	Semaine 44	L1B (cartes impaires)	M1B (cartes impaires)
3	Semaine 45	L2A + L3A (cartes paires)	M2A (cartes paires)
4	Semaine 46	L2B + L3B (cartes impaires)	M2B (cartes impaires)
5	Semaine 47	L1A (cartes paires)	M1A (cartes paires)
6	Semaine 48	L1B (cartes impaires)	M1B (cartes impaires)
7	Semaine 49	L2A + L3A (cartes paires)	M2A (cartes paires)
8	Semaine 50	L2B + L3B (cartes impaires)	M2B (cartes impaires)
9	Semaine 51	L1A (cartes paires)	M1A (cartes paires)
10	Semaine 1	L1B (cartes impaires)	M1B (cartes impaires)
11	Semaine 2	(Contenu à définir)	

Afin de privilégier les étudiant·e·s de Licence 1, il a été choisi de démarrer les deux premières semaines de cours avec ces promotions de sorte également qu'elles puissent bénéficier de trois séquences présentielle pendant le semestre.

Les étudiant·e·s qui ne sont pas en semaine présentielle bénéficient de modalités d'enseignement distancielles.

De façon dérogatoire, la modalité de cours en présentiel hebdomadaires pourra être maintenue pour les formations ou UE ayant des contraintes spécifiques : comportant des enseignements pratiques (nécessité de présence ou de manipulation /utilisation d'instruments ou de logiciels sur site) ; préparant à des concours au calendrier national impératif ; dispensées en alternance ou en formation continue ayant des obligations particulières ; délivrant un titre professionnel. Les dérogations sont soumises à validation.

Ce présentiel « ordinaire » a lieu dans les créneaux horaires et les salles attribués pour le premier semestre lorsqu'il est possible de respecter la demi-jauge par salle. Dans le cas contraire, ce présentiel n'est possible que s'il peut se voir réaffecter des salles de capacité deux fois supérieure aux effectifs concernés, dans le même créneau horaire ou dans un nouveau créneau horaire plus favorable.

Les formations des Écoles et Instituts internes répondent à un schéma propre, adapté à leur situation particulière (effectifs, calendriers spécifiques, niveaux de formation particuliers, espaces dédiés...).

V. UNE ADAPTATION HORAIRE DE LA JOURNÉE POUR LES ENSEIGNEMENTS ET LES REUNIONS D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE EN PRÉSENTIEL

Pour répartir les flux de circulation dans les transports, au moment de la restauration mais aussi sur le campus (en particulier sous la canopée), il a été décidé de **décaler les horaires de début et de fin des enseignements et des réunions d'accompagnement pédagogique selon les composantes**, sur le campus du Mirail. Ainsi, deux composantes commenceront à 8h, deux autres à 8h15 et deux autres encore à 8h30.

L'attribution des horaires selon les UFR s'est faite selon les motifs suivants :

- HAA était déjà à 8h15 et il n'y avait donc pas de raison de changer.
- Il est préférable que HAA et SES ne rentrent pas à la même heure, de manière à réguler les flux dans le bâtiment Olympe de Gouges.
- Il est préférable d'éviter que LPMASC rentre en même temps que HAA ou SES, de manière à réguler les flux sous la Canopée.
- HAA, LPMASC et SES sont donc réparties sur chacun des trois créneaux possibles.
- SES est plus proche de la Psychologie que LPMASC, il était donc plus efficace, en termes de régulation des flux, de regrouper LPMASC et la Psychologie.

Ce décalage des horaires de début de journée a été pensé en tenant compte du fait que beaucoup d'étudiant·e·s passent d'une UFR à une autre au fil de la journée, en fonction de leur discipline principale, de leur discipline associée ou de leurs options. Pour permettre à un·e étudiant·e qui commencerait un enseignement ou une rencontre à 8h30 de suivre l'enseignement ou la réunion d'accompagnement pédagogique d'une composante qui aurait commencé la journée à 8h, un intervalle de 45 minutes est introduit entre les plages horaires. Cela permet de surcroît de :

- Limiter les attroupements à l'entrée et à la sortie d'un enseignement ou d'une réunion d'accompagnement pédagogique.
- Passer sans précipitation d'un enseignement ou d'une réunion d'accompagnement pédagogique d'un bâtiment à un autre.
- Passer d'un enseignement ou d'une réunion d'accompagnement pédagogique en présentiel à un enseignement ou une réunion d'accompagnement pédagogique en distanciel (synchrone ou asynchrone) ou vice-versa, soit en trouvant un espace à bonne connexion soit en rentrant chez elle.lui.

Mais ce décalage avait pour effet de réduire le nombre de créneaux d'enseignement ou de réunion d'accompagnement pédagogique possibles dans la journée. La durée des plages horaires passe donc de 2h à 1h45 afin de :

- Permettre de dégager 5 créneaux d'enseignement ou de réunion d'accompagnement pédagogique.
- Limiter le décalage trop tardif de la pause méridienne (restauration).

A ainsi été fixé le tableau de répartition ci-dessous (sur la base de plages horaires de 2 heures) :

	Première plage	Seconde plage	Troisième plage	Quatrième plage	Cinquième plage*
UFR Psychologie et UFR LPMASC	8h-9h45	10h30-12h15	13h45-15h30	16h15-18h	18h30-20h15
ISTHIA et UFR HAA	8h15-10h	10h45-12h30	14h-15h45	16h30-18h15	18h30-20h15
UFR LLCE et UFR SES	8h30-10h15	11h-12h45	14h15-16h	16h45-18h30	18h30-20h15

La grande majorité des plages ont une durée de 2 heures mais les plages de 1 heure, 1 heure 30 ou 3 heures devront être insérées dans ce schéma. Par exemple, un cours ou une réunion d'accompagnement pédagogique de 9h à 12h peut demeurer ainsi car il contribue à la fluidification.

* Le dernier créneau de la journée est le même pour toutes les UFR, afin d'éviter une fin de journée trop tardive.

VI. UNE POLITIQUE DE FORMATION À L'HYBRIDATION PÉDAGOGIQUE EN DIRECTION DES ENSEIGNANT·E·S

L'accompagnement à l'hybridation pédagogique n'est pas une nouveauté dans notre établissement, mais il a pris une ampleur plus conséquente du fait du confinement, puis de la préparation de cette rentrée. Il s'organise autour de quatre dimensions principales :

1. La mise à disposition de tutoriels et d'aides.
 2. Un effort de recensement et d'amélioration des équipements.
 3. L'élaboration de scénarios d'utilisation des ressources et activités présentes sur nos plateformes LMS Moodle pour développer et animer un cours (et les aide/guides correspondants).
 4. Le déploiement de formations à destination des enseignant·e·s.
-
1. Les **TUTORIELS** et **AIDES** mis à disposition des enseignant·e·s ont tout d'abord été actualisés à la lumière des contraintes spécifiques liées à la situation pandémique et à l'évolution des possibilités techniques :
 - Des aides IRIS : <https://iris.univ-tlse2.fr/moodle-ent/course/index.php?categoryid=995>
 - Des guides IRIS : <https://iris.univ-tlse2.fr/moodle-ent/course/view.php?id=22430>
 - Un contact unique pour toute question liée à Iris : iris@univ-tlse2.fr.
 - Un lieu d'accueil sans RV : « LE DISPOSITIF D'APPUI NUMÉRIQUE », pour trouver de l'aide, du conseil, de la formation personnalisée de premier niveau : salle F114 – DTICE - bât. Georges Candilis.
 2. En matière d'**ÉQUIPEMENTS** à disposition des enseignant·e·s, la DTICE a opéré un état des lieux des équipements vidéo des salles équipées, du studio vidéo et des équipements vidéo mobiles (mallettes de captation audio vidéo en autonomie, logiciels de captation...)

Le double système de classe virtuelle (BBB, l'outil dédié + activité réunion Zoom) avec l'acquisition des comptes payants Zoom pour 2100 personnels dont 210 possibilités simultanées de grande salle (> 100 participant·e·s) et 105 possibilités de Webinaire (Licence de site).
 3. Des **SCÉNARIOS** d'utilisation de ces ressources ont été élaborés qui vont du « très simple » à un scénario « complet » (cf. schéma ci-dessous).



4. De nombreuses **FORMATIONS** ont été déployées à destination des enseignant·e·s :
- Cinq webinaires ont été proposés aux enseignant·e·s par la DTICE sur la 2^e quinzaine de septembre et la première quinzaine d'octobre (950 inscriptions d'enseignant·e·s à ce jour) et sur un temps de 1h30 (10h00 - 11h30 ou 14h00 - 15h30), sur les thèmes :
 - L'hybridation et la médiatisation des cours pour une pédagogie active sur IRIS.
 - Des outils de la classe hybride : ENT, Wooclap, Quiz, Classe virtuelle (BBB).
 - Organiser le travail à distance des étudiant·e·s.
 - Animer un travail en groupe à distance avec la réunion Zoom.
 - Les mallettes de captation audio vidéo en autonomie.
 - Formation au « scénario simple » ou « scénario élaboré » pour articuler présentiel et distanciel :
 - Verser un fichier dans Iris, utiliser un forum, faire un .ppt sonorisé, faire des liens vers des ressources externes (scénario simple).
 - Verser un fichier dans Iris, utiliser un forum, faire un .ppt sonorisé, faire des liens vers des ressources externes, animer une classe virtuelle (élaboré).
 - Formation aux activités « Test » et « Devoir » afin que les équipes pédagogiques puissent familiariser les étudiant·e·s aux évaluations pendant le semestre (auto-positionnement) et de permettre aux enseignant·e·s d'acquérir les compétences nécessaires à la conduite d'épreuves d'examens avec Iris-exams en cours et/ou en fin de semestre.

VII. LA CONSOLIDATION DE L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉTUDIANT·E·S

Lors de l'inscription, ont été fournis à chaque étudiant·e un masque tissu et un flacon de gel hydroalcoolique. D'autres masques seront prochainement distribués aux étudiant·e·s. Des masques sont également disponibles dans les distributeurs en cas d'oubli ou de détérioration de masque.

Les aides sociales sont gérées par trois acteurs principaux, qui coordonnent leurs actions : le CROUS, pivot du dispositif en matière de bourses, restauration et hébergement ; le Service Interuniversitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (le SIMPPS) pour ce qui

concerne l'assistance sociale et le soutien psychologique ; l'UT2J, qui depuis longtemps développe, à travers la Division de la vie étudiante (la DIVE), une politique sociale spécifique, qui n'existe pas dans toutes les universités françaises, afin de compléter l'action du CROUS et du SIMPPS.

En plus des aides habituelles qui demeurent (Aide à l'installation, Coup de pouce santé, Aide à l'obtention du BAFA/BAFD, aide à l'obtention du PSC1, aide à l'obtention du permis de conduire, aide sociale directe), l'UT2J a réformé ses aides et créé un forfait de 200 euros (attribuable après examen par les services d'aide sociale et renouvelable deux fois) pour l'aide d'urgence pour les étudiant·e·s en difficulté. Contact : dive-pas@univ-tlse2.fr.

Le SIMPPS assure, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30, des consultations téléphoniques médicales, sociales ou psychologiques par l'intermédiaire du 05 61 55 73 67. Une adresse mail recueille également les demandes des étudiants : contact-simpps@univ-toulouse.fr.

Enfin, une enquête est en cours pour cerner les besoins en matière d'équipement informatique et de connexion internet des étudiant·e·s. Si la situation n'est pas identique à celle qui prévalait lors du confinement où les connexions étaient parfois impossibles, il importe toutefois de prévenir les difficultés de connexion alors qu'une partie des enseignements, et peut-être des évaluations, seront en distanciel.

LE DÉROULEMENT DE L'ANNÉE ET DES ÉVALUATIONS

Un dispositif d'étudiant·e·s médiateur·rice·s sera mis en place sur le campus du Mirail pour assurer une meilleure orientation/répartition des flux et aider les étudiant·e·s à trouver les salles où elles·ils doivent suivre un enseignement ou participer à une réunion d'accompagnement pédagogique en présentiel, ou les espaces où ils·elles peuvent s'installer pour suivre un cours en distanciel (synchrone ou asynchrone) ou pour se restaurer (« salles hors-sac »).

Enfin, étant donné que l'année 2020-2021 se caractérise par une rentrée très tardive, conséquence du confinement et de l'organisation de la seconde session en septembre, tout doit être fait pour que ce retard ne soit pas répercuté, voire accru, l'année suivante. Sauf cas de force majeure, les sessions d'examen se dérouleront donc lors des périodes prévues par le calendrier universitaire voté par les instances pour 2020-21, qu'elles soient en présentiel ou en distanciel.

Il est donc demandé aux responsables d'UE de prévoir, lors du vote des modalités de contrôle des connaissances, pour chacun des deux semestres, qu'elles intègrent une possibilité de passer les épreuves en distanciel aussi bien qu'en présentiel.